

PROTOCOLE SANITAIRE

REOUVERTURE

ECOLE DE CALONGES



Elaboré par :
L'Equipe enseignante
La mairie de Calonges

Rentrée scolaire 2020- 2021

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au Coronavirus Covid-19, implique la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre leurs professeurs et la très grande majorité des élèves.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture des écoles du RPI Calonges - Lagruère après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire.

Il est destiné aux parents d'élèves, l'ensemble de la communauté éducative, à l'ensemble du personnel municipal et aux mairies.

PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Les personnels devront procéder de la même manière.

Les personnels devront procéder de la même manière. Le personnel présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel.

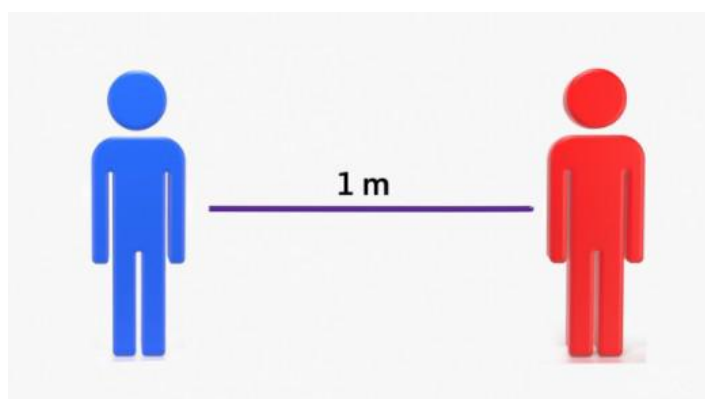
LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, cantines) la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et de restauration.



APPLIQUER LES GESTES BARRIERES

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

LE PORT DU MASQUE

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles des masques dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) dès le 11 mai à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Les maires de Calonges et Lagruère fourniront des masques à leurs personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

En outre des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

Pour les élèves, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Les enfants des écoles maternelles le port du masque est à proscrire
- Les enfants des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école

LA VENTILATION DES CLASSES

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

ORGANISATION SPECIFIQUE

AU RPI CALONGES – LAGRUERE

Il convient de préciser que ce protocole repose sur la présence des 4 enseignantes du RPI :

Pour Calonges :

- Mme Mindeguia Christelle
 - Mme Quilez Laetitia
 - Mme Jaclain Caroline
- L'école de Calonges accueillera 68 élèves

Pour Lagruère :

- Mme Denonfoux-Pouret Claire
- L'école de Lagruère accueillera 20 élèves

Le lundi 31 août 2020 sera une journée de pré-rentrée pour les enseignants.

Tous les élèves reviendront à l'école à partir du mardi 1^{er} septembre.

ACCUEIL DES ELEVES A CALONGES

Les parents n'auront pas le droit de pénétrer dans l'enceinte des établissements solaires, y compris pour les parents de petites sections à Calonges.

Les horaires de l'école ne changent pas : 8h50 à 16h30

Les horaires du périscolaire ne changent pas : 7h30 – 8h50 et de 16h50 à 18h30

Le transport scolaire sera assuré aux horaires habituels. La désinfection sera faite entre chaque passage des élèves dans le bus.

Les élèves arriveront par des entrées distinctes :

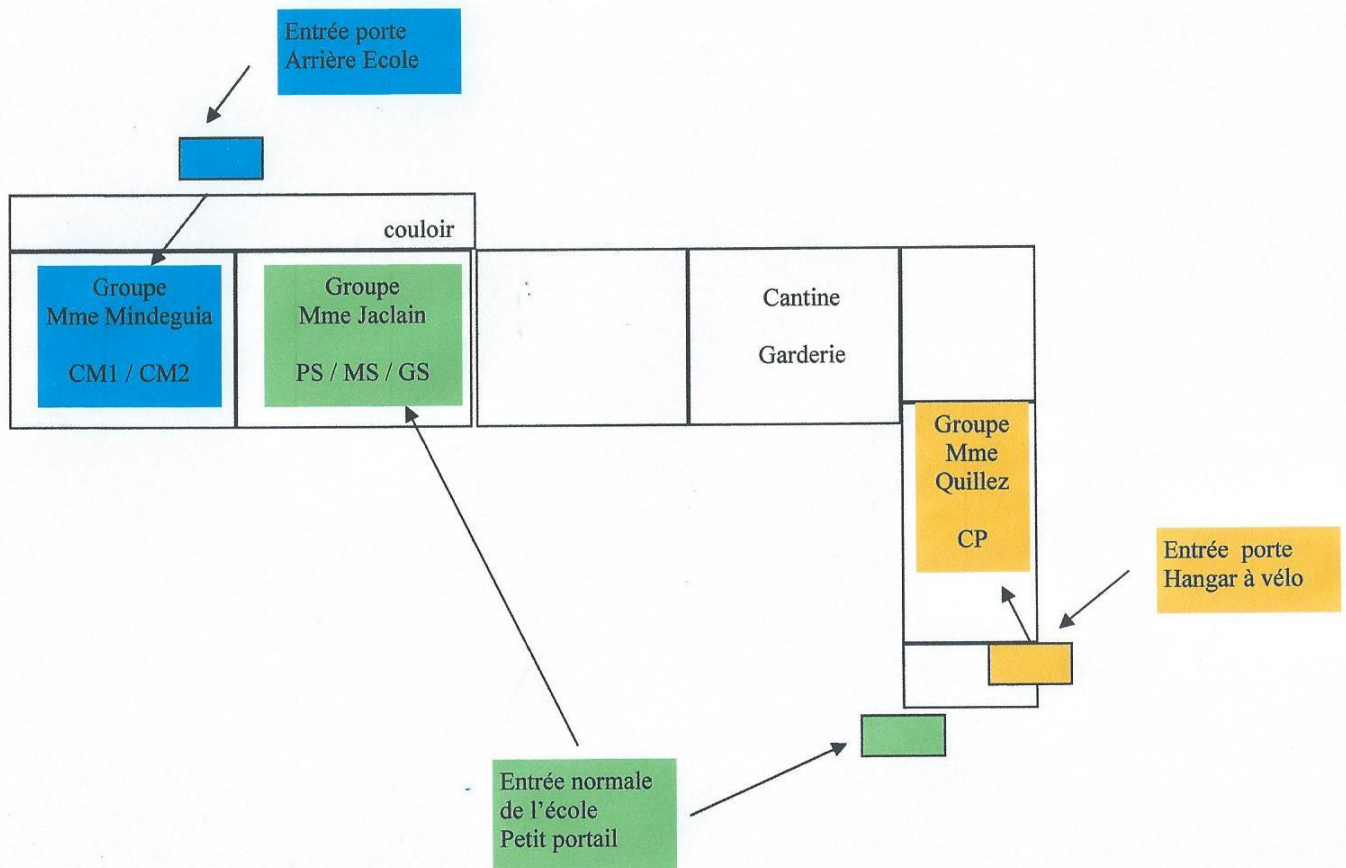
- Groupe de Mme Jaclain : entrée normale au portail de l'école
- Groupe de Mme Quilez : porte hangar à vélo
- Groupe de Mme Mindeguia : porte arrière de l'école



Pour les 15 premiers jours de septembre, les parents de petite section de maternelle pourront entrer dans l'enceinte de l'école sous certaines conditions :

- Port du masque obligatoire
- Désinfection des mains à l'aide de gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'école

Plan des différentes entrées



Garderie du matin à Calonges

La garderie sera réservée aux enfants dont les 2 parents travaillent.

Les parents devront fournir une attestation de leur employeur .

Avant l'arrivée des élèves le matin, aération de la garderie pendant 15 minutes.

Les élèves arriveront par l'entrée normale (petit portail) de l'école et seront accueillis par un agent communal.

1 élève à la fois sera admis à la garderie pour une désinfection avec un gel hydro-alcoolique ou lavage de mains par l'agent en charge de celle-ci.

L'élève ira s'asseoir à une place définie par l'agent communal.

La distanciation physique et matérielle devra devenir une habitude pour tous :

- Les coins collectifs seront interdits (jouets, ballons, bibliothèque...)
- Peu ou pas de déplacements dans la garderie

Des activités individuelles seront proposées aux enfants, ils se serviront du matériel de la garderie pour les effectuer.

La porte de la garderie restera ouverte afin d'éviter tout point contact.

La garderie sera désinfectée après le groupe d'élèves du matin.

Dans les classes

Avant l'arrivée des élèves le matin, aération des classes pendant 15 minutes.

Les élèves qui seraient au périscolaire le matin attendront que leur maîtresse passe les chercher à la garderie, puis iront dans leur classe en respectant la distanciation avec leur camarade.

1 élève à la fois y sera admis pour une désinfection avec un gel hydro-alcoolique par l'enseignant.

L'élève ira ensuite directement dans la classe, à son bureau.

Pour le groupe de Mme Jaclain, les enfants feront la sieste à partir de 13h20.

La distanciation physique et matérielle devra devenir une habitude pour tous.

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, cantines) la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et de restauration

Pas de déplacements dans les classes.

Les portes de classes resteront ouvertes toute la journée afin d'éviter tout point contact.

En cas de fermeture nécessaire (froid, pluie), les poignées seront désinfectées à chaque entrée en classe.

Les classes seront nettoyées et désinfectées tous les soirs.

Pendant les récréations

Les enfants devront se laver les mains avant d'aller en récréation.

Les classes auront des horaires décalés et des lieux différents

- Groupe de Mme Jaclain : cour de l'école + le jardin
- Groupe de Mme Quilez : cour de l'école
- Groupe de Mme Mindeguia : stade de la commune

Avant de sortir ou de rentrer de récréation, veiller à ce qu'aucun élèves ne soient dans le couloir afin que les élèves ne se croisent pas.

Aucun matériel ne sera prêté pendant ces temps de pause.

A chaque retour de récréation, un lavage des mains sera effectué avant de rentrer dans la classe.

Pendant la récréation aération des classes.

Les toilettes

Pour éviter l'afflux d'enfants dans ce lieu propice à la propagation, les toilettes seront mis à disposition par groupe de classe.

Les toilettes seront désinfectées entièrement par le personnel communal le soir après la classe.

Restauration

Tous les enfants qui le souhaitent seront accueillis à la cantine.

Un service de cantine avec repas chaud sera mis en place en 2 services.

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, cantines) la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et de restauration

Aération et désinfection de la cantine avant et après chaque service de restauration.

Pour les élèves ne mangeant pas à la cantine, les parents viendront les chercher au point d'accueil de leur groupe respectif et les ramèneront à 13h20 à ce même point d'accueil.

Départ des élèves

Le départ des élèves se fera au point d'accueil de chaque groupe comme le matin :

- Groupe de Mme Jaclain : entrée normale au portail de l'école
- Groupe de Mme Quilez : porte hangar à vélo
- Groupe de Mme Mindeguia : porte arrière de l'école

Les parents attendront à l'extérieur en respectant la distanciation de 1m entre chaque personne.

L'enseignant rendra un à un les élèves à son parent après une désinfection avec du gel hydro-alcoolique ou s'être laver les mains.

Pour les élèves qui vont à la garderie du soir, un agent communal viendra les chercher dans les classes directement.

Garderie du soir

La garderie sera réservée aux enfants dont les 2 parents travaillent.

Les parents devront fournir une attestation de leur employeur .

Avant l'arrivée des élèves du soir, aération de la garderie pendant 15 minutes.

1 élève à la fois sera admis à la garderie pour une désinfection avec un gel hydro-alcoolique ou lavage de mains par l'agent en charge de celle-ci.

L'élève ira s'asseoir à une place défini par l'agent communal.

La distanciation physique et matérielle devra devenir une habitude pour tous :

- Les coins collectifs seront interdits (jouets, ballons, bibliothèque...)
- Peu ou pas de déplacements dans la garderie

Des activités individuelles seront proposées aux enfants, ils se serviront du matériel de la garderie pour les effectuer.

La portes de la garderie restera ouverte afin d'éviter tout point contact.

Lors du départ de l'élève de la garderie : désinfection avec un gel hydro-alcoolique ou lavage de mains par l'agent en charge de celle-ci.

La garderie sera désinfectée après le groupe d'élèves du soir.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans le bureau du directeur avec un adulte dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en oeuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.